



Appel de candidatures – Concours 2026-25ST
Opérateur-concierge PCC (col bleu) – Temporaire
Du 13 avril au 30 octobre 2026 (29 semaines)

Proclamée **Meilleure ville canadienne pour la qualité de vie familiale**, Saint-Bruno-de-Montarville cumule les honneurs et est fière de servir sa population de plus de 27 000 citoyens. Arborant multiples lieux et monuments historiques, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville se fait un point d'honneur de conserver ses **5 Fleurons** pour la qualité de ses aménagements extérieurs. Le respect, la transparence, la responsabilisation, l'initiative et la performance font partie intégrante des valeurs qui guident chaque employé à évoluer avec fierté au sein de notre organisation.

La Direction des travaux publics de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville est à la recherche d'un opérateur-concierge PCC pour sa saison estivale (avril à octobre) 2026. Il s'agit de travaux comportant la conduite et l'opération d'appareils motorisés servant à reconditionner la glace artificielle (resurfaceuse de toutes marques) ainsi que le nettoyage et l'entretien du polydôme et de toutes les installations se situant au parc Marie-Victorin (chalet du polydôme, complexe sportif, espaces publics, etc.). L'opérateur(trice)-concierge PCC doit effectuer les diverses tâches qui permettent de donner ou de redonner aux lieux dont on lui confie l'entretien, l'aspect soigné et l'état de propreté complète qui doivent caractériser un édifice public. La personne utilise tout appareil électrique ou mécanique destiné à alléger et à accélérer le nettoyage des lieux.

Principales tâches (exemples) :

1. S'assure du bon état des appareils d'entretien de la surface du polydôme (resurfaceuse, coupe bordure (ice-edger), autorécureuse, etc.) et effectue de menus travaux d'entretien; vérifie la batterie, le radiateur, les phares, les feux de signalisation, les freins, les pneus; graisse aux endroits nécessaires, vérifie la chaîne, remplace les couteaux, rapporte toute défectuosité à son supérieur; fait ajouter de l'huile, au besoin, recharge la surfaceuse ou remplace le propane, lave l'appareil et veille à le maintenir propre.
2. Conduit, opère et assure un entretien de base des appareils motorisés servant à nettoyer, à profiler et à reconditionner la surface de glace artificielle du polydôme.
3. S'occupe du nettoyage et de l'entretien de la patinoire et du chalet Marie-Victorin.
4. Déplace, installe les bandes, les buts, les recouvrements de patinoires, les estrades et tous les autres accessoires nécessaires au bon fonctionnement du polydôme.
5. Assure l'entretien ménager, s'il y a lieu, des bureaux, chambres d'arbitres, chambres de joueurs, garage de rangement, cloisons, murs, portes, postes d'eau, restaurants, salles de

douches, salles de réunions, salles de toilette, tapis; débouche les évier, lavabos, toilettes; époussette le mobilier, les allèges de fenêtres, les portes; lave les vitres, baies vitrées, bancs et sièges des estrades, salle polyvalente, cuisine et local du surveillant.

6. Prépare et entretient la dalle de béton à l'aide de la machinerie adéquate et selon la programmation de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC);
7. Ramasse les déchets et les ordures.
8. Assure l'entretien quotidien extérieur des plateaux sportifs du polydôme;
9. Passe l'aspirateur, balaie, nettoie, lave, polit, et scelle les planchers de toute nature.
10. Remplace et entretient l'éclairage intérieur et extérieur des bâtiments auxquels il est affecté.
11. S'assure, en fonction du calendrier établi, du montage et du démontage des plateaux extérieurs lors des cours ou événements spéciaux et des activités des organismes;
12. Déplace, s'il y a lieu, pour le nettoyage: boîtes, volumes, classeurs, fichiers et autres objets de même nature;
13. Exerce une surveillance et veille au maintien de l'ordre des lieux durant son service.

Exigences :

- Posséder un diplôme de secondaire 5 ou l'équivalent ;
- Posséder la carte de santé et sécurité générale sur les chantiers ;
- Posséder un permis de conduire valide classe 5 ;
- Démontrer de la polyvalence et posséder des habiletés manuelles ;
- Être autonome et avoir un très bon sens des responsabilités ;
- Faire preuve de tact et de courtoisie.

Conditions particulières :

Les divers postes à combler dans le cadre de cet appel de candidatures sont pour parer à des surcroûts de travail (temporaire ou saisonnier), pour remplacer une personne salariée permanente temporairement absente du travail ou de son poste de travail ou pour combler temporairement un poste devenu vacant, en attendant qu'il soit comblé par un salarié permanent.

Nous sommes en mesure de garantir des heures de travail jusqu'au 30 octobre 2026. Possibilité de réembauche pour la saison 2027.

L'horaire est de 31,5h/semaine en soirée la fin de semaine. Exemple d'horaire: Dimanche de 14h30 à 00h30; Vendredi de 13h30 à 01h00; Samedi de 14h30 à 00h30,

Les conditions de travail et le salaire sont prévus à la convention collective en vigueur (salaire horaire de 2024 : 34,14\$/h).

Si cette opportunité vous intéresse, veuillez svp nous faire parvenir votre curriculum vitae en remplissant le formulaire de candidature en ligne disponible dans la section [Emploi](#) de notre site Internet, au plus tard le 29 mars 2026. Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature et à s'identifier à l'aide du questionnaire prévu à cet effet, disponible sur le formulaire de candidature en ligne.